



# BULLETIN MUNICIPAL

Site Internet de la commune : [www.commune-faramans.fr](http://www.commune-faramans.fr)

## Conseil municipal du

**04 juin 2020**

LC/VP

### **1. Urbanisme :**

Suite à l'importance et à la complexité des dossiers d'urbanisme reçus en Mairie, le conseil municipal a décidé de faire appel aux services de Mme Agnès DALLY-MARTIN conseillère en urbanisme résidant à Saint-Martin-du-Mont (01).

Dans un premier temps, il sera mis en place une permanence mensuelle ainsi qu'une mission de conseils tant pour la commission urbanisme que pour les demandeurs. Ce système sera amené à évoluer si besoin au vu du fonctionnement.

Le montant du devis pour cette prestation s'élève à 480 € TTC par mois.

### **2. École :**

L'État lance un nouvel appel à projet intitulé « Label écoles numériques 2020 » doté de 15 millions d'euros et destiné aux communes rurales de moins de 3 500 habitants. Il vise à soutenir les initiatives innovantes dans le domaine du numérique pédagogique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires.

Le directeur de l'école de Faramans souhaite s'inscrire dans ce projet en achetant deux tableaux blancs interactifs ainsi qu'une dizaine d'ordinateurs portables pour renouveler le parc informatique actuel de l'école qui devient obsolète. Ce matériel pourrait être financé par l'état à hauteur de 50 %.

Le conseil municipal propose d'étudier le dossier qui serait réalisable dans le cadre du budget de l'année 2021.

### **3. Conteneur de collecte de vêtements :**

Suite à la cessation d'activité d'HUMANA, le conteneur à vêtements n'est plus relevé. Une autre société devrait prendre la relève à une date encore inconnue, il est donc demandé de ne plus déposer de vêtements jusqu'à nouvel ordre.

### **4. Sacs jaunes :**

Suite à la crise sanitaire actuelle, les sacs jaunes seront distribués directement par l'employé municipal. Il sera remis deux rouleaux de 25 sacs par foyer, mais si le besoin s'en fait sentir il sera possible d'obtenir des rouleaux supplémentaires auprès de la mairie.

## **5. Assainissement :**

RAPPEL IMPORTANT : nous vous rappelons qu'aucun déchet tels que les lingettes, protections hygiéniques ou autres, ne doit être jeté dans les WC. En effet, ces déchets compromettent gravement le bon fonctionnement de la station d'épuration.